



DROIT DE VOIRIE-CHANTIERS ET DEMENAGEMENT

Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025 (délibération du 11/12/2024)

OBJET	REDEVANCE	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION
Dépôt de matériaux sur le domaine public	1.33 €	M ²	Journée
Stationnement de véhicules pour chantier hors places de la République et Moncade	16.54 €	Unité	Journée
Stationnement de véhicules pour chantier en centre-ville sur les aires piétonnes (Place de la République et Moncade)	5.51 €	Unité	Journée
Permis de stationnement ou de livraison sur les places de la République ou Moncade pour les commerçants situés autour des places de la République et Moncade	Gratuit		
Cas particuliers : dépôt de matériaux, stockage et stationnement de véhicules pour chantier sur les bâtiments publics	Gratuit		
Appareils de levage, monte-matériaux, monte-meubles	18.24 €	Unité	Journée
Clôture de chantier, grillage, barrières sauf chantier d'intérêt général	1.21 €	MI	Journée
Echafaudage (tout type : suspendus, fixe, mobile...)	1.46 €	MI	Journée
Benne	18.24 €	Forfait	Journée
Baraques de chantier	18.24 €	Forfait	Journée
Moto pompe, compresseur, groupe-électrogène	18.24 €	Forfait	Journée
Camion nacelle et camion de déménagement ou livraison pour les particuliers	18.24 €	Unité	Journée
Grue mobile	60.78 €	Unité	Journée
Barrage de chaussée pour chantier	85.09 €	Forfait	Journée
Barrage de chaussée pour déménagement et livraison pour les particuliers	24.31 €	Forfait	Journée
Taxation d'office pour absence de déclaration d'occupation du domaine public	60.78 €	Forfait	Durée de l'occupation du domaine public

